

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

---

## **COMPTE RENDU**

---

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 6 NOVEMBRE 2017**

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 31 octobre 2017  
17 membres en exercice  
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix sept, le six novembre à 15 h 30, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO "le Crayon", au 1 rue Eliard Laude après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

**Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON**

**Délibération n° 2017\_088\_BC\_1 :**

**COOPERATION DECENTRALISEE - Attribution d'une subvention à l'association AMCOI pour la mise en œuvre d'un projet d'échanges et de rencontres culturelles avec Fort Dauphin**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

***Résumé :*** La commune de Saint Paul et la commune urbaine de Fort-Dauphin ont signé le 12 juillet 2016 une convention cadre de coopération décentralisée, qui vise notamment à valoriser les liens historiques entre Madagascar et La Réunion. Dans le cadre de la coopération décentralisée, le TCO offre un appui technique et financier aux projets communaux de coopération.

Pour l'exercice 2017, la ville de Saint-Paul a fait part de son souhait d'accompagner le projet de coopération porté par l'association Musique et Culture de l'Océan Indien (AMCOI) visant à initier des échanges et des rencontres culturelles avec la commune de Fort Dauphin.

L'action subventionnée consistera à organiser en décembre 2017 des rencontres à Fort-Dauphin avec des artistes et des scolaires malgaches pour promouvoir la culture (atelier sur le maloya), l'Histoire partagée (exposition sur la route de l'esclavage et de l'engagé, promotion du livre réalisé en 2017 par l'AMCOI "Les routes du malheur") et le partenariat institutionnel entre la commune urbaine de Fort-Dauphin et de Saint-Paul (réalisation d'un film documentaire). Cet échange doit également permettre de mener des réflexions sur la continuité de partenariats dans le domaine culturel.

La subvention sollicitée auprès du TCO est de 4 000 €, soit 27,5 % du budget global, estimé à 14 500 €.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association AMCOI pour la mise en œuvre du projet d'échanges et de rencontres culturelles avec Fort Dauphin, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Saint-Paul et Fort Dauphin.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de subvention entre le TCO et l'Association AMCOI.

**Délibération n° 2017\_089\_BC\_2 :**

**COOPERATION DECENTRALISEE - Attribution d'une subvention à l'association 974 Action pour l'organisation d'une manifestation sportive sur l'île Sainte-Marie (MADAGASCAR) dans le cadre de la coopération décentralisée entre le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Dans le cadre de la coopération décentralisée entre le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie (MADAGASCAR), l'association 974 Action, sur demande de l'Alliance Française et en accord avec la commune urbaine de Sainte-Marie, propose d'organiser la première édition du Raid Av' 515 en 2017. Cette action s'inscrit dans le plan d'action 2017 du programme de coopération DID IT !

A l'image du Raid Av'974 organisé depuis 7 ans sur les communes du TCO, cette manifestation sportive proposera à des jeunes âgés de 14 à 16 ans, des activités sportives, culturelles et éducatives. Une soixantaine de jeunes malgaches et réunionnais (20) sont attendus pour cette première édition, dont une équipe de 4 jeunes du TCO dans le cadres des échanges sportifs de jeunes.

Initialement prévue en avril 2017, la manifestation a été reportée du 19 au 26 novembre 2017. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle (épidémie de peste à Madagascar), l'organisateur envisage un nouveau report de l'action.

La subvention sollicitée auprès du TCO est de 6 000 € (5 000 € initialement), soit 12,5 % du coût global de l'action estimé à 48 200 €. La Région Réunion et le Département de La Réunion ont respectivement accordé des subventions de 4 000 € et de 10 000 € à l'association 974 Action pour la réalisation de cette action.

La commission Affaires Générales du 13 avril 2017 avait rendu un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € (soit 10,5 % du montant global de l'action). Suite à l'avis défavorable de la Commission de Coordination et de Proposition du 20 avril, l'affaire a été ajournée lors du Bureau Communautaire du 2 mai 2017. Compte tenu des nouveaux éléments apportés par l'association 974 Action (nouveau plan de financement, participation de jeunes réunionnais, report de l'action..), il est demandé à la CCP de se prononcer à nouveau sur l'octroi d'une subvention du TCO.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de 5 000 € à l'association 974 Action pour l'organisation du Raid Av'515 à l'île Sainte-Marie ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de subvention entre le TCO et l'association 974 Action.

**Délibération n° 2017\_090\_BC\_3 :**

**COOPERATION DECENTRALISEE - Attribution d'une subvention à l'association AGEMA pour la mise en œuvre d'un projet artistique valorisant les échanges entre les scènes alternatives de l'océan Indien et le jumelage entre Durban et Le Port**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Jumelée à Durban depuis 2004, la ville du Port souhaite maintenir et développer les liens entre les acteurs des deux territoires. Dans le cadre de la coopération décentralisée, le TCO offre un appui technique et financier aux projets communaux de coopération.

Pour l'exercice 2017, la ville du Port a fait part de son souhait d'accompagner le projet artistique initié par le Kabardock et visant à valoriser les échanges entre les scènes musicales alternatives de l'océan Indien et le jumelage entre Durban et Le Port.

L'action subventionnée consistera à organiser en décembre 2017 une soirée concert dédiée à la réalisation de la compilation « Maudit Tangué » présentant les groupes de la nouvelle scène rock de l'océan Indien.

Le groupe « Black Math » de Durban sera invité à cette occasion afin de tisser les liens avec les formations locales et d'imaginer les projets d'échanges avec Durban sur le long terme.

La subvention sollicitée auprès du TCO est de 5 000 €, soit 23 % du budget global estimé à 21 632 €.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association AGEMA pour la mise en œuvre d'un projet artistique du Kabardock valorisant les échanges entre les scènes alternatives de l'océan Indien et le jumelage entre Durban et Le Port.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de subvention entre le TCO et l'Association AGEMA.

**Délibération n° 2017\_091\_BC\_4 :**

**TRANSPORT - Acquisition d'un bus hybride**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Pour le réseau kar'ouest, le TCO souhaite acquérir un bus hybride, financé à 80 % par le fonds "Territoire à Energie Positive- Croissance Verte". Au terme de la consultation lancée par la Centrale d'achat du transport public, le montant de l'acquisition est de 489 823,00 € TTC. Le Bureau Communautaire est invité à autoriser cet achat.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** l'engagement de commande à la Centrale d'achat du transport public, pour l'acquisition d'un bus hybride, pour un montant de 489 823,00 € TTC et les conditions générales de vente de la Centrale d'achat du transport public et leurs annexes (documents disponibles en séance) ;
- **PRÉCISER** que la dépense sera subventionnée à hauteur de 80 % par l'État au titre du "fonds Transition Énergétique », Territoires à énergie positive pour la croissance verte ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer ces deux documents ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2017\_092\_BC\_5 :**

**REGIE DES PORTS - Signature d'un contrat de prestations intégrées (CPI) avec la SPL Tamarun pour l'entretien d'espaces portuaires au port de Saint-Leu**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Le Conseil d'Exploitation a émis un avis défavorable à la signature d'une convention de mise à disposition avec la Commune de Saint-Leu pour l'entretien des abords du port. Une discussion est à mener auprès des 3 communes dotées d'un port de plaisance pour arrêter les dispositions afin d'assurer les missions de sécurité et d'entretien des espaces ouverts au niveau de ces ports. En attendant, la Régie ne disposant pas des moyens nécessaires, il est proposé de signer un CPI d'un an avec la SPL TAMARUN pour des prestations d'entretien sur les ports de Saint-Leu.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le contrat de prestations intégrées avec la SPL Tamarun relatif à la propreté et à l'entretien des espaces verts sur le port de Saint-Leu pour une période d'un an et pour un montant de 41 664,12 € TTC par an ;

- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer le contrat.

**Délibération n° 2017\_093\_BC\_6 :**

**REGIE DES PORTS - Signature d'un contrat de prestations intégrées (CPI) avec la SPL Tamarun pour l'entretien d'espaces portuaires à la Pointe des galets**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** *Les sites des ports de plaisance sont des espaces ouverts, qui reçoivent un nombre importants de visiteurs extérieurs qui contribuent fortement aux besoins d'entretien de ces espaces.*

*La Régie ne disposant pas des moyens suffisants pour assurer ces prestations, il est proposé de signer un CPI de trois mois avec la SPL TAMARUN pour des prestations d'entretien des espaces verts sur ce port, le temps de mener la réflexion avec la commune du Port sur les dispositions à prendre par rapport à ces missions.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le contrat de prestations intégrées avec la SPL Tamarun, relatives à l'entretien des espaces verts sur le port de la Pointe des galets pour une période de trois mois et pour un montant de 20 202,70 € TTC,
- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer le contrat.

**Délibération n° 2017\_094\_BC\_7 :**

**TRAVAUX ET PATRIMOINE-ECOCITE - Signature d'une convention d'éviction avec Monsieur GALAIS Jean-Pierre dans le cadre de son relogement hors du périmètre de la DUP CAMBAIE-OMEGA**

**Affaire présentée par :** Joseph SINIMALE

**Résumé :** *Dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours pour l'opération d'aménagement urbain « Cambaie-Oméga », le TCO est tenu à une obligation de relogement des occupants, en vertu des dispositions du code de l'expropriation et du code de l'urbanisme, ainsi qu'à une prise en charge des frais de déménagement.*

*C'est ainsi que le TCO a accompagné M. GALAIS et sa famille, occupant d'une parcelle acquise à l'amiable par le TCO auprès de M. HOARAU Pierre Inel, dans la démarche de relogement, au sein de l'opération Les Longanis située au Guillaume à Saint-Paul.*

*Il convient d'entériner ce relogement en dehors du périmètre de la DUP Cambaie-Oméga en concluant avec l'ex-occupant une convention d'éviction. Cette convention permettra également d'encadrer le remboursement des frais liés au relogement de la famille pour un montant total de 3 500 €. Le versement de cette indemnité sera conditionné au départ effectif de l'occupant qui est prévu au mois de novembre 2017.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ACCEPTER** les conditions de la convention d'éviction consenties par les parties telles qu'exposées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention d'éviction avec Monsieur Jean-Pierre GALAIS dans le cadre de son relogement hors du périmètre de DUP en vue du projet Ecocité Cambaie-Oméga ;
- **AUTORISER**, dans le cadre de la convention d'éviction, le versement d'une indemnité d'un montant de 3 500 € TTC à Monsieur Jean-Pierre GALAIS ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2017 de la Communauté

d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants.

**Délibération n° 2017\_095\_BC\_8 :**

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - **Convention de Partenariat entre le TCO et l'AGORAH concernant une mission d'accompagnement à la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLH3**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** *L'année 2017 marque l'engagement de la phase participative de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 3ème génération, ainsi que le lancement des phases « de production des documents ».*

*A travers l'élaboration de ce document le TCO souhaite définir sa nouvelle feuille de route en matière d'habitat pour les 6 prochaines années, visant à un PLH de 3ème génération plus intégrateur des problématiques d'aménagement/habitat/transport et plus concerté.*

*L'objectif de ce partenariat avec l'AGORAH est de développer une approche plus sensible de chaque quartier du territoire et ce, en favorisant un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, dont les habitants.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** la mission d'accompagnement à la concertation par l'AGORAH dans le cadre de l'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat du TCO selon les modalités du projet de convention joint en annexe ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que les actes correspondants à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2017\_096\_BC\_9 :**

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) du parc privé : modification des modalités de mise en œuvre et validation de la convention entre l'ADEME et le TCO**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** *Le TCO est attributaire d'un financement de l'ADEME, afin de mettre en œuvre une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du parc privé (PTRE). Par courrier du 31 mai 2017, l'ADEME valide une aide financière de 318.000€ pour la PTRE sur une période de 3 ans. Par délibération du Bureau Communautaire du 3 juillet 2017, le TCO a validé les modalités du projet et le plan de financement s'y réfèrent. Par courrier du 13 septembre 2017, l'ADEME transmet la convention à signer dans un délai d'1 mois et sollicite le TCO pour la mise en œuvre effective de la PTRE. L'hypothèse d'une externalisation de la partie diagnostic technique est proposée afin de rationaliser les coûts pour le TCO.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** la mise en place de la PTRE au TCO et les nouvelles modalités d'intervention ;
- **VALIDER** le nouveau plan de financement du projet PTRE ;
- **VALIDER** la convention de financement entre le TCO et l'ADEME afin de formaliser la disponibilité des crédits à la faveur du TCO au niveau national ;
- **AUTORISER** le président à signer la convention de financement ainsi que toutes les pièces relatives à ce projet.

**Délibération n° 2017\_097\_BC\_10 :**

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Création d'un bureau d'Information Touristique (BIT) à Mafate - La nouvelle**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Le TCO a inscrit dans ses orientations budgétaires pour l'année 2017 la création d'un bureau d'information touristique (BIT), à Mafate La Nouvelle, afin de permettre à l'OTI d'y exercer ses missions et de capter le flux important de visiteurs qui passent par Mafate, un des sites les plus fréquentés à La Réunion. Mafate a été identifié comme emplacement stratégique.

Ce BIT se situerait sur la parcelle abritant actuellement la maison des services publics de Mafate, propriété de la commune de La Possession.

Le TCO envisage de confier à la SPL TAMARUN le suivi de l'étude de diagnostic et de faisabilité, ainsi que la réalisation de l'ensemble de l'opération de réhabilitation, en son nom et pour son compte, dans le cadre d'un Contrat de Prestations Intégrées (CPI). Il convient de valider le projet de création d'un BIT à Mafate, le plan de financement prévisionnel et le projet de CPI avec la SPL TAMARUN portant dans un premier temps sur les études de diagnostic et de faisabilité.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet de création d'un bureau d'information touristique (BIT) à Mafate, La Nouvelle ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel qui sera ajusté en fonction des conclusions des études de diagnostic et de faisabilité ;
- **VALIDER** le projet de Contrat de Prestations Intégrées avec la SPL TAMARUN portant sur les études de diagnostic et de faisabilité ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à solliciter des financements au titre du FEADER pour cette opération ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer le Contrat de Prestations Intégrées correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2017\_098\_BC\_11 :**

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Signature d'un avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour la gestion du camping Ermitage Lagon avec la SPL Tamarun**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Par délibération du 04 juillet 2016, le Bureau communautaire a autorisé la signature d'une Délégation de Service Public (DSP) avec la SPL TAMARUN pour la gestion du camping Ermitage Lagon. Il convient de procéder à la signature d'un avenant pour permettre à la SPL Tamarun de réaliser des travaux supplémentaires pour le compte du TCO (pose d'un caillebotis bois sur les 20 dalles béton accueillant les tentes Safari) et pour modifier la date d'émission du titre de recettes de la part variable de la redevance d'occupation.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet d'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour la gestion du camping Ermitage Lagon avec la SPL Tamarun qui comprend les deux points

suivants :

1) Confier à la SPL Tamarun la conception et la réalisation des travaux de pose de caillebotis bois sur les vingt dalles béton et par conséquent de lui octroyer les crédits correspondants à hauteur de 50 000 € TTC.

2) Modifier l'article 19.5.2 relatif aux modalités de versement de la redevance d'occupation comme suit « La part variable sera payable au délégant après l'émission du titre de recettes annuellement, au plus tard le 31 août de l'année suivante de l'année d'exercice. »

- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2017\_099\_BC\_12 :**

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Adhésion au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Atout France, agence de développement touristique de La France, au titre de l'année 2017**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Le TCO a été missionné comme pilote dans l'île de la structuration du tourisme social et compte s'appuyer sur l'expertise de l'agence nationale de développement touristique Atout France pour réaliser une mission d'accompagnement sur la structuration et l'amélioration de l'offre de tourisme pour tous.

En étant adhérent à Atout France, le coût de l'accompagnement serait diminué de 5 000 euros. Il conviendrait de valider l'adhésion du TCO à Atout France pour 2017, afin de contractualiser l'accompagnement sur le dossier « Tourisme pour tous », sur la base du tarif adhérent.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** l'adhésion du TCO à Atout France d'un montant de quatre cent quarante un euros et trente-deux centimes (441,32€) TTC, calculé au prorata temporis pour toute adhésion à partir de juillet de l'année en cours, soit 25% de la cotisation annuelle qui est de mille six cent vingt-sept euros (1 627 €), au titre de l'année 2017.

**Délibération n° 2017\_100\_BC\_13 :**

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Autorisation de signature d'une convention entre le TCO et Atout France pour une mission d'accompagnement dans le cadre de la mise en place d'une démarche de structuration du tourisme pour tous.**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** Le TCO a été désigné pilote dans l'île de la démarche de structuration du tourisme pour tous par le COST, Comité d'Orientation Stratégique du Tourisme, composé de la Région, du Département et de L'état. La première étape consiste à réactualiser l'étude de 2012 portant diagnostic sur la filière du tourisme pour tous, puis dans un second temps à identifier des bonnes pratiques au niveau national avant de proposer la mise en place d'un plan d'amélioration et de structuration de l'offre d'hébergement pour tous pour les hébergements situés sur le territoire de l'Ouest. Pour réaliser cette mission, le TCO compte s'appuyer sur l'expertise d'Atout France, l'agence de développement touristique de La France, avec laquelle il conviendrait de conventionner.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet de convention entre Atout France et le TCO, d'un montant de vingt cinq mille neuf cent soixante quatre euros TTC (25 964 € TTC) pour la mission d'accompagnement sur la structuration et l'amélioration de l'offre de tourisme pour



tous ;

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président du TCO à solliciter des financements sur cette mission partenariale.

**Délibération n° 2017\_101\_BC\_14 :**

**VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Demande de subvention au titre du Contrat de ruralité 2017 pour l'acquisition de matériel et petits travaux de rénovation pour L'Espace Numérique et Artistique (LENA) de Trois-Bassins**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** *Le contrat de ruralité est un outil de contractualisation instauré par l'Etat visant à mettre en cohérence l'action des collectivités territoriales et des acteurs locaux, avec celle de l'Etat. Il a pour finalité l'accompagnement et la mise en œuvre d'un projet de territoire visant à développer et rendre les zones rurales plus attractives. Il représente pour la ruralité l'équivalent des contrats de ville pour les territoires urbains.*

*C'est à ce titre que le Territoire de la Côte Ouest sollicite les financements 2017 du contrat de ruralité pour le site de LENA (L'Espace Numérique et Artistique) de Trois-Bassins auprès de l'Etat pour les trois projets suivants : l'acquisition de matériel multimédia pour la salle d'éducation à l'image, l'acquisition de déshumidificateurs d'air et pour la rénovation du parquet de la salle d'expression corporelle.*

*Le montant total des dépenses est de 50 408,90 € finançable à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat de ruralité.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** l'acquisition de matériel multimédia et de déshumidificateurs d'air pour L'Espace Numérique et Artistique (LENA) ;
- **VALIDER** la réfection du parquet de la salle d'expression corporelle de L'Espace Numérique et Artistique (LENA) ;
- **VALIDER** le plan de financement de ces trois opérations ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les financements au titre du contrat de ruralité 2017 pour ces trois projets ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2017\_102\_BC\_15 :**

**VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Demande de subvention auprès de la Région Réunion pour les travaux de rénovation de l'Espace Numérique et Artistique (LENA) du Territoire de la Côte Ouest à Trois Bassins**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY

**Résumé :** *L'Espace Numérique et Artistique du Territoire de la Côte Ouest (TCO) à Trois-Bassins (LENA) œuvre au développement des activités culturelles et artistiques sur la zone rurale où il est implanté et a pour finalité de rendre l'enseignement artistique accessible aux « gens des Hauts » et de contribuer à faire des Hauts de l'Ouest une zone attractive. Le TCO souhaite rénover l'un des quatre bâtiments de l'équipement culturel afin d'accueillir une salle de répétition, une salle de stockage pour le matériel dédié à l'enseignement artistique, un accueil et des sanitaires. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 155 000 € HT.*

*C'est à ce titre que le TCO sollicite les financements 2017 en matière d'aide aux équipements culturels de la Région Réunion pour le site de LENA de Trois-Bassins, avec une intervention possible à hauteur de 80 % des dépenses.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet de rénovation et le réagencement proposé de la buanderie présente sur le site de LENA ;
- **VALIDER** le plan de financement de cette opération ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les financements de la ligne d'aide aux équipements culturels 2017 proposée par la Région Réunion pour ce projet ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Exposé :**

**ECOCITE - Compte-rendu de la mission sur la création d'une SPLA d'Intérêt National Ecocité de la Réunion**

**Affaire présentée par :** Claudine DUPUY / Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE

**Résumé :** *Le TCO a organisé du 18 au 20 septembre une mission sur la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national SPLAIN Ecocité de la Réunion. Le présente affaire fait la synthèse de cette mission.*

**L'ASSEMBLEE,**

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la mission sur la création d'une SPLAIN Ecocité de la Réunion.

Levée de séance à 16H40 .